

## **AGENCE DU PORT**

3, rue Basse Notre Dame 56130 La Roche Bernard Tél.: 02 99 90 85 26 - Mail: agduport@orpi.com Site: www.orpi.com/agduport/

Montants TTC (T.V.A. de 20%) calculés sur le montant de la transaction réalisée

Ces honoraires comprennent la commercialisation, la rédaction du compromis de vente, le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique

Conformément à la réglementation, les honoraires sont à la charge de l'Acquéreur

BIEN A USAGE D'HABITATION	LOCATION
5 000 € TTC pour les prix net vendeur inférieurs à 100 000 €	2€TTC/m² selon Loi Alur A la charge du locataire
de 5,5% TTC pour les prix net vendeur entre 100 001 € et 180 000 €	Frais d'Etat des Lieux d'Entrée 2€TTC/m² <sub>selon Loi Alur</sub> A la charge du bailleur
de 5% TTC pour les prix net vendeur entre 180 001 € et 280 000 €	6€TTC/m² Selon Loi Alur A la charge du locataire Visite, constitution du dossier, rédaction
de 4,5% TTC pour les prix net vendeur entre 280 001 € et 500 000 €	du contrat 6€TTC/m² A la charge du bailleur
de 4% TTC pour les prix net vendeur supérieurs à 500 001 €	Frais d'entremise et de négociation 50 € TTC A la charge du bailleur
TERRAINS	LOCATION
5 000 € TTC pour les prix net vendeur inférieurs à 50 000 €	30% TTC Baux des locaux à usage du locataire ou
de 10% TTC pour les prix net vendeur supérieurs à 50 001 €	Professionnel et commercail annuel bailleur selon convention
AVIS DE VALEUR	
FORFAIT 150 € TTC (ISF, DONATION, ADMINISTRATION, SUCCESSION)	

## AUCUN HONORAIRES N'EST DÛ AVANT LA CONCLUSION D'UN CONTRAT La délivrance d'une note est obligatoire.

Barème valable à compter du 20/11/2020 et du mandat numéro 2407

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant recu le mandat initial